Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS BIOALC • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BTS BioAlc

Relations professionnelles au laboratoire

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-BIOALC-E6** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse d’une situation professionnelle et des responsabilités** (3 questions) — **Page 3**
2. **Coordination et organisation du travail** (3 questions) — **Page 5**
3. **Communication professionnelle et traçabilité** (3 questions) — **Page 7**
4. **Gestion d’un aléa et coopération au laboratoire** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://btsbioalc.fr/assets/annales/bts-bioalc/E6 - Relations professionnelles au laboratoire/2026/BTS BioAlc - E6 - Relations professionnelles au laboratoire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse d’une situation professionnelle et des responsabilités

Le laboratoire reçoit trois échantillons d’un même lot et constate une différence entre la référence inscrite sur le bordereau et celle figurant sur le troisième flacon. La procédure DT 1 précise les actions à mener et les responsabilités respectives du technicien, de la responsable qualité et du client.

Question 1.1. Relevez deux informations concordantes et une information discordante entre le bordereau de demande et le flacon 3. Indiquez pourquoi cette discordance doit être traitée avant l’analyse.

Le produit concorde : préparation végétale réfrigérée. La date et l’heure de prélèvement concordent également : 13 avril 2026 à 16 h 20. La discordance porte sur la référence : BC-2417-C sur le bordereau, contre BC-2417-G sur le flacon 3. Il faut la traiter avant l’analyse pour garantir l’identification et la traçabilité de l’échantillon, et éviter d’attribuer les résultats à la mauvaise référence. La température reçue, 4,2 °C, est dans la plage de conservation de 0 à 6 °C, mais ne résout pas l’écart d’identité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Concordants : produit et date/heure de prélèvement. Discordant : référence BC-2417-C au bordereau, BC-2417-G sur le flacon. Suspendre l’analyse jusqu’à clarification.

Question 1.2. À partir du DT 1, proposez, dans l’ordre, les actions à réaliser immédiatement à la réception. Précisez les actions qui ne doivent pas être entreprises tant que l’identité de l’échantillon n’est pas clarifiée.

1. Vérifier la concordance entre la demande, l’étiquette, le produit, les conditions de transport et les informations de prélèvement.
2. Isoler le flacon 3, le conserver entre 0 et 6 °C et suspendre son analyse.
3. Enregistrer les faits constatés et alerter la responsable qualité.
4. Obtenir du client une clarification conservable, à rattacher à la demande, puis laisser la responsable qualité évaluer l’écart.

Tant que l’identité n’est pas clarifiée, ne pas analyser le flacon, modifier son identification ni choisir entre les deux références.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Vérifier, isoler et conserver le flacon entre 0 et 6 °C, suspendre son analyse, consigner l’écart et alerter la responsable qualité. Ne pas corriger l’identification ni choisir la référence.

Question 1.3. Indiquez qui peut autoriser la poursuite de la prise en charge après clarification et quelle trace doit être conservée. Justifiez votre réponse en distinguant le rôle du technicien de celui de la responsable qualité.

La clarification du client doit être conservable et rattachée à la demande. La responsable qualité évalue alors l’écart et décide si la correction documentaire est autorisée. Elle trace cette décision et évalue l’impact sur la prise en charge. Le technicien consigne les faits, conserve la clarification avec le dossier, puis applique la décision

validée. Il ne modifie pas seul l'identification et ne décide pas de la poursuite de l'activité. La trace doit être datée et attribuable, avec l'identité de l'interlocuteur, le contenu de la clarification et la décision de la responsable qualité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La responsable qualité décide de la correction et de la poursuite, puis trace sa décision. Conserver avec la demande la clarification du client et les faits de l'écart.

2. Coordination et organisation du travail

L'équipe doit organiser quatre tâches de durées connues, en respectant les habilitations, les disponibilités et les échéances de la matinée. Le DT 2 précise les conditions de planification et le document réponse DR 1 sert à présenter le planning et les calculs.

Question 2.1. Proposez une répartition des quatre tâches entre les personnels disponibles. Respectez les habilitations, l'ordre nécessaire des tâches et les échéances. Présentez votre proposition sous la forme d'un planning indiquant les heures de début et de fin.

Le planning suppose que la clarification aboutit dans les 15 minutes prévues. B effectue sa vérification en parallèle. A démarre la préparation avant 9 h, comme souhaité. Les analyses commencent seulement après la clarification et la préparation. Les habilitations, la vérification avant 10 h 30 et l'échéance de 12 h sont respectées.

Tâche	Début	Fin	Personne	Remarque ou condition
Clarification de l'identité	8 h 30	8 h 45	Technicienne A	Avant les analyses
Préparation de la série	8 h 45	9 h 10	Technicienne A	Démarrage avant 9 h
Réalisation des analyses	9 h 10	10 h 40	Technicien B	Après clarification et préparation
Vérification de la série précédente	8 h 30	9 h 00	Technicien B	Avant 10 h 30

DR 1 complété : planning proposé

Tâche	Début	Fin	Personne affectée	Remarque ou condition
Clarification de l'identité du flacon 3	8 h 30	8 h 45	A	Avant analyses
Préparation de la série	8 h 45	9 h 10	A	Début avant 9 h
Réalisation des analyses	9 h 10	10 h 40	B	Après préparation
Vérification des enregistrements de la série précédente	8 h 30	9 h 00	B	Avant 10 h 30

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Préparation démarrée avant 9 h; analyses terminées à 10 h 40, sous réserve de la clarification prévue.

Question 2.2. Calculez la durée totale de travail nécessaire pour les quatre tâches. Comparez cette durée au temps de disponibilité cumulé des techniciennes et techniciens entre 8 h 30 et 11 h 30. Interprétez le résultat en précisant pourquoi ce calcul ne suffit pas, à lui seul, à garantir que le planning est réalisable.

La charge totale additionne les quatre durées. Chaque technicien dispose de 3 heures entre 8 h 30 et 11 h 30, soit 6 heures cumulées pour deux personnes. La charge est inférieure à cette disponibilité théorique. Cette comparaison ne suffit pas : elle ne vérifie ni l'ordre requis, ni les habilitations propres à chaque tâche, ni les dépendances entre clarification, préparation et analyses. La faisabilité dépend aussi de la répartition des tâches dans le temps.

DR 1 complété : charge et disponibilité

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Charge : 15 + 25 + 90 + 30 = 160 min.

Disponibilité : 3 h × 2 = 6 h = 360 min; marge : 200 min.

Le total ne vérifie pas l'ordre, les habilitations ni les dépendances.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Charge : 160 min. Disponibilité cumulée : 360 min. Marge théorique : 200 min.

Question 2.3. Si la clarification de l'identité du flacon 3 n'est pas obtenue à 9 h 00, indiquez comment adapter le planning et quelles informations transmettre à la responsable qualité et à la personne chargée de la relation avec le client.

À 9 h, maintenir le flacon 3 isolé entre 0 et 6 °C, consigner la discordance et suspendre son analyse. Informer la responsable qualité de l'absence de clarification, des mesures prises et du risque sur l'échéance; elle décidera du traitement de l'écart. La personne chargée de la relation client transmet les faits et demande une confirmation écrite conservable, rattachée à la demande. Les tâches sans dépendance à l'identité peuvent avancer; aucune analyse ne commence avant clarification et décision qualité. Vérifier la faisabilité du délai sans le garantir au client.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Flacon isolé et analyse suspendue jusqu'à clarification écrite et décision qualité; informer le client sans garantir l'échéance.

3. Communication professionnelle et traçabilité

À 9 h 05, la responsable qualité du client confirme par téléphone la référence correcte du flacon et annonce l'envoi d'une confirmation écrite. Le DT 3 fixe les règles de communication et de traçabilité, tandis que le DR 2 permet de consigner l'écart d'identification et son traitement.

Question 3.1. Rédigez une note interne concise destinée à la responsable qualité. Distinguez les faits constatés, l'information déclarée par le client, la confirmation écrite attendue et la décision qui reste à prendre.

Note interne à la responsable qualité, 14 avril 2026, 9 h 05. Constat : le bordereau indique BC-2417-C et l'étiquette du flacon 3 BC-2417-G. Le produit et les données de prélèvement concordent. **Déclaration du client :** Mme L. Martin confirme oralement que la référence correcte est BC-2417-C et attribue le suffixe G à une erreur de transcription. **Confirmation attendue :** courriel annoncé pour 9 h 20, à conserver dans le dossier. **Décision à prendre :** après réception de l'écrit, évaluer l'écart et autoriser ou refuser, puis tracer, la correction documentaire et la reprise de l'analyse du flacon.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour le flacon 3, attendre le courriel puis la décision tracée de la responsable qualité avant toute correction ou analyse.

Question 3.2. Rédigez une réponse orale professionnelle à adresser au client pendant l'appel. Accusez réception de l'information sans annoncer de résultat ni garantir une échéance qui n'a pas été validée par le laboratoire.

« Merci, Mme Martin. Je prends note de votre déclaration : la référence correcte du flacon 3 serait BC-2417-C et le suffixe G proviendrait d'une erreur de transcription sur l'étiquette. Nous attendons votre courriel annoncé pour 9 h 20 afin de conserver cette confirmation au dossier. La responsable qualité examinera ensuite l'écart et décidera de la correction. Je ne peux pas confirmer à ce stade la reprise de l'analyse ni la disponibilité des résultats avant midi. »

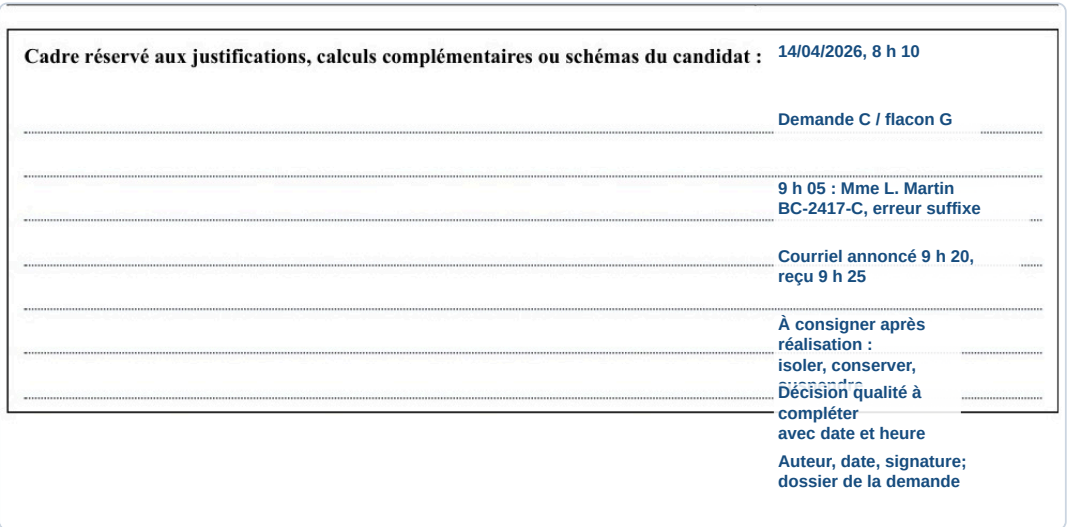
> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Accuser réception de la déclaration, attendre le courriel et ne promettre ni résultat ni délai.

Question 3.3. Complétez le DR 2 avec les éléments indispensables à inscrire dans la trace de l'écart et de sa résolution. Précisez en quoi cette trace facilite la continuité du travail et la vérification ultérieure.

Rubrique	Information à consigner
Date et heure du constat initial	14 avril 2026, 8 h 10.
Échantillon et discordance constatée	Flacon 3 : étiquette BC-2417-G; bordereau BC-2417-C.
Information communiquée par le client et identité	Appel du 14 avril à 9 h 05 : Mme L. Martin confirme oralement BC-2417-C et signale une erreur de transcription du suffixe.
Confirmation écrite reçue	Courriel annoncé pour 9 h 20, reçu le 14 avril à 9 h 25; conserver le message dans le dossier de la demande.
Mesures immédiates prises	Consigner leur réalisation : isoler le flacon, le conserver entre 0 °C et 6 °C, suspendre son analyse et alerter la responsable qualité.
Décision de la responsable qualité	À compléter après décision : date, heure et contenu de l'autorisation ou du refus de correction.
Personne ayant consigné la trace et emplacement	Nom, date et signature du consignateur à renseigner; conserver dans le dossier de la demande.

La fiche distingue les constats de la déclaration du client et de la décision qualité, qui reste à inscrire. Le courriel original est conservé. La trace datée et attribuable indique l'état de l'écart, les mesures réalisées et le suivi attendu. Elle permet à l'équipe de poursuivre le travail sans supposition et facilite la vérification ultérieure des échanges, des actions et de la décision.

DR 2 complété : traçabilité de l'écart d'identification



✓ RÉPONSE À RETENIR

La fiche assure le suivi de l'écart et permet de vérifier les échanges, les mesures et la décision qualité.

4. Gestion d’un aléa et coopération au laboratoire

Pendant la série d’analyses, le technicien B constate que l’enregistrement de la température de l’incubateur INC-04 attendu à 9 h 00 est incomplet. La série est en cours et les résultats ne sont pas vérifiés; les DT 1 et DT 3 encadrent la gestion de l’écart et sa traçabilité.

Question 4.1. Décrivez les premières actions que doit entreprendre le technicien B à la suite du constat. Distinguez les faits à enregistrer, les personnes à informer et les décisions qui relèvent de la responsable qualité.

Le technicien B agit sans attendre : il sécurise l’activité concernée, conserve les données disponibles et alerte la responsable qualité. Il consigne une trace lisible, datée, attribuable et rattachée à la série.

- Noter INC-04, le contrôle attendu à 9 h 00, le champ manquant constaté à 9 h 25, la valeur observée à 9 h 25 (36,8 °C) et l’absence d’alarme signalée.
- Préciser que la série est en cours et que les résultats ne sont ni vérifiés ni transmis.

La responsable qualité évalue l’impact, décide du traitement des résultats et d’une éventuelle reprise. Le technicien ne valide pas seul la série.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tracer l’écart, sécuriser l’activité et alerter la responsable qualité, seule habilitée à décider de l’impact sur la série.

Question 4.2. Expliquez pourquoi la valeur observée à 9 h 25 ne permet pas de compléter rétrospectivement le champ de 9 h 00 ni de conclure, à elle seule, que la série est valide. Proposez une formulation factuelle à inscrire dans le dossier de l’écart.

La valeur de 36,8 °C a été observée à 9 h 25 seulement : elle ne renseigne pas la température à 9 h 00 et ne permet donc pas de reconstituer la donnée manquante. L’absence d’alarme signalée ne prouve pas non plus que la température était conforme à 9 h 00 ni pendant toute la période pertinente. La responsable qualité doit évaluer l’impact sur la série à partir des éléments disponibles.

Consigner les faits sans estimer ni modifier rétroactivement l’enregistrement :

> « Le 14 avril 2026 à 9 h 25, constat sur INC-04 : le champ de température du contrôle attendu à 9 h 00 est non renseigné. Aucune alarme signalée. Valeur observée à 9 h 25 : 36,8 °C. »

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas reconstituer la mesure de 9 h 00. Consigner le champ manquant et la valeur réellement observée à 9 h 25.

Question 4.3. Proposez une brève transmission orale entre le technicien B et la responsable qualité. Précisez le fait observé, l'impact potentiel, l'action déjà réalisée et la décision attendue, sans attribuer de faute à une personne.

« À 9 h 25, j'ai constaté que le champ de température attendu à 9 h 00 pour l'incubateur INC-04 est non renseigné. Aucune alarme n'est signalée et la valeur observée à 9 h 25 est de 36,8 °C. La série est en cours et les résultats ne sont pas vérifiés : cet écart peut affecter leur validité. J'ai sécurisé l'activité concernée, conservé les données disponibles et consigné le constat. Pouvez-vous évaluer l'impact et m'indiquer si la série doit être poursuivie, arrêtée ou reprise ? »

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signaler le champ manquant et son impact potentiel, indiquer les mesures prises et demander la décision de la responsable qualité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E6 du BTS Bioanalyses en laboratoire de contrôle, session 2026, code 26-BTS-BIOALC-E6, d'une durée de deux heures et de coefficient 2. Le sujet place l'équipe de microbiologie face à une discordance d'identification puis à un enregistrement de température incomplet. Il évalue l'analyse des responsabilités, la planification des tâches, la communication professionnelle, la traçabilité et la gestion des écarts.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En cas de discordance d'identification, isoler l'échantillon, le conserver selon les conditions prescrites, suspendre son analyse et alerter la responsable qualité.
- Le technicien ne corrige pas seul une identification; la responsable qualité évalue l'écart, décide du traitement documentaire et trace sa décision.
- La durée totale de travail se compare au temps disponible, mais la faisabilité dépend aussi des habilitations, de l'ordre des tâches et de leur simultanéité possible.
- Une donnée manquante doit être signalée comme telle; elle ne peut être estimée ni reconstituée à partir d'une observation postérieure.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les faits constatés, les informations communiquées par le client, les hypothèses et les décisions.
- Respecter l'ordre requis: clarification de l'identité et préparation de la série avant les analyses concernées.
- Dans une alerte, préciser l'identification, l'heure du constat, l'impact possible, les mesures prises et la décision attendue.
- Ne promettre aucun délai ni résultat au client sans vérification de faisabilité et validation par le laboratoire.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment vérifier si le planning des quatre tâches est réalisable ?

Additionnez les durées de travail effectif et comparez-les au temps disponible. Vérifiez aussi les habilitations, les dépendances entre tâches, les échéances et la possibilité de travailler en parallèle; un total inférieur au temps cumulé ne prouve pas, à lui seul, la faisabilité.

Q : Peut-on compléter à 9 h 00 la température observée à 9 h 25 ?

Non. La valeur observée à 9 h 25 décrit uniquement la situation à cette heure et ne prouve pas la température à 9 h 00. Il faut signaler le champ comme non renseigné et transmettre l'écart à la responsable qualité.

Q : Que faire si la confirmation du client tarde et compromet l'échéance ?

Maintenez le flacon concerné dans ses conditions de conservation, suspendez son analyse et informez la responsable qualité. Réorganisez les tâches qui peuvent avancer sans risque et signalez à la personne chargée de la relation client l'impact possible, sans garantir un délai non validé.

Q : Quelles qualités doit avoir une trace d'écart pour être vérifiable ?

Elle doit être lisible, datée, attribuable à son auteur et rattachée à l'activité concernée. Elle précise l'identification, les faits et leur source, les mesures immédiates, l'évaluation et la décision datées, ainsi que le suivi et les éléments conservés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsbioalc.fr/assets/annales/bts-bioalc/E6 - Relations professionnelles au laboratoire/2026/BTS BioAlc - E6 - Relations professionnelles au laboratoire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS BioAlc : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.